



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## PROGRAMME DE FORMATION

### UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION « VÉLO TOUT TERRAIN »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves de l'**UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN**.

#### **CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ**

Unités capitalisables complémentaires selon l'Arrêté du 8 novembre 2010 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au JO 18 novembre 2010 modifié par arrêté du 18 juin 2019 (JO du 30 juin 2019).

#### **NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS**

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

#### **LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :**

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation :
- Est demandé l'attestation de réussite aux tests techniques de l'activité VTT délivrée par le Directeur technique National du cyclisme ou cyclotourisme
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation
- Être titulaire du diplôme associé aux spécialités BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou justifier de la préparation du diplôme associé à l'une des spécialités.

#### **LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION À L'UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN SONT LES SUIVANTES :**

- Être capable de choisir les outils permettant de répondre aux exigences du métier
- Être capable d'analyser les situations et à d'y répondre de la manière la plus juste possible
- Être capable de participer à la vie de la structure et de l'organisme de formation
- Être capable d'être source de proposition pour sa structure

#### **BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires à l'**UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires à l'**UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

## ***MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE***

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme de l'**UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

## ***CONTENU PÉDAGOGIQUE***

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

### **UC1 : EC DE MOBILISER LES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES À LA PRATIQUE DU « VÉLO TOUT TERRAIN »**

OI 1.1 EC de définir les termes et usages spécifiques

OI 1.2 EC de rappeler les règles spécifiques

OI 1.3 EC d'expliquer les principes techniques

### **UC2 : EC DE MAITRISER LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES À LA PRATIQUE DU « VÉLO TOUT TERRAIN »**

OI 2.1 EC d'appréhender l'environnement de la pratique

OI 2.2 EC d'utiliser le matériel spécifique en sécurité

OI 2.3 EC d'intervenir pour assurer l'apprentissage en sécurité

OI 2.4 EC de démontrer les gestes techniques en « vélo tout terrain »

OI 2.5 EC d'entretenir, réparer et régler le matériel spécifique pour le bon déroulement de l'activité « vélo tout terrain »

### **UC3 : EC DE CHOISIR DE METTRE EN ŒUVRE DES SITUATIONS PÉDAGOGIQUES PERMETTANT L'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION DU « VÉLO TOUT TERRAIN » EN SÉCURITÉ ? À L'EXCEPTION DES ACTIVITÉS DE VÉLO TOUT TERRAIN DE « DESCENTE »**

OI 3.1 EC de prendre en compte le niveau de pratique initial des publics

OI 3.2 EC d'adapter des situations d'apprentissage aux différents publics

OI 3.3 EC d'évaluer la progression des publics

OI 3.4 EC de concevoir un cycle d'initiation puis d'apprentissage en 3 « vélo tout terrain »

OI 3.5 EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants selon les différents lieux de pratique

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des Unités Capitalisables composant l'**UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE MENTION VÉLO TOUT TERRAIN** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION
<b>ÉPREUVE PÉDAGOGIQUE</b>	<p>Le candidat réalise et transmet 15 jours avant l'épreuve un dossier présentant un cycle d'apprentissage intégré dans un projet mis en œuvre dans la structure d'alternance.</p> <p>Le candidat conduit une séance d'apprentissage en sécurité en VTT issue du cycle durant 45 minutes maximum pour au moins 6 pratiquants. Le candidat fait l'objet d'un entretien de 30 minutes portant sur le dossier et sa séance.</p>	
<b>ÉPREUVE TECHNIQUE</b>	<p>1) Parcours de maniabilité</p> <p>Réalisation de 3 parcours délimités en 5 zones : 1 parcours pierrier 1 parcours de maniabilité 1 parcours racines 2 minutes maximum par parcours.</p> <p>2) Entretien technique – mécanique</p> <p>Temps 1 : 1 entretien de 15 min avec les évaluateurs sur un des thèmes suivants : Entretien VTT Réglage de la position VTT Technologie du VTT. Le candidat sera évalué sur ses connaissances techniques liées à l'activité.</p> <p>Temps 2 : Le candidat tire au sort la partie mécanique à réaliser de la liste suivante : démonter une roue, changer une chaîne, démonter une fourche, réglage de la potence, changer des freins (freins à disque ou freins patin). Réparer une crevaison. Réglage du dérailleur. Le candidat sera évalué l'aspect mécanique lui permettant d'entretenir.</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>